



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

*PROCES VERBAL N°9 DU 22.05.2024
MANDAT 2020-2024 - SAISON 2023 / 2024*

PRESIDENT : M. CASTEL Frédéric

PRESENTS : MM. DELANDHUY Raphaël, DALLA POZZA Pascal, MEZRICHE Toufik et PEREIRA José.

EN VISIO : MM. DE FARIA Thomas et RAYBAUDI Thierry (représentant des arbitres au Comité Directeur).

EXCUSÉS : MM. GOMAS Olivier et MEMBRADO Yann.

Le Président M. CASTEL Frédéric déclare ouverte la séance à 18 h 45.

I / PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°8 a été approuvé par messagerie électronique.

1.2 AUDITIONS :

T.R. est reçu à 18h45. Au terme des échanges, la C.D.A. lui fera connaître sa décision ainsi qu'à son club.

M.N. est auditionné à 19h. Après avoir entendu notre collègue, la C.D.A. lui communiquera ainsi qu'à son club sa décision.

II / COURIELS RECUS

Le 24.04 Amandine BASLER demande sous quel délai elle recevra sa convocation suite à sa sélection pour la finale du Festival U13. Aurélien BRIEST, C.T.A., lui répond le 26.04.

Le 26.04 Maxime SYREN signale une difficulté d'accès au portail des officiels. Olivier est saisi.

Le 27.04 Tristan RICHEZ VACQUIER demande à être reçu en C.D.A.

Le 28.04 Matar N'DIAYE demande à être reçu par la C.D.A.

Le 29.04 Cyril THOMASSIN décrit le déroulement d'un match et explique son « comportement ».

Le 29.04 Abderrahmane FEZOUA met en copie la C.D.A. de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 29.04 Jocelyn LAFOND, Président du T.A.C., rédige un écrit suite au déroulé d'une rencontre de D1.

Le 30.04 Jules BALGUY fait parvenir un nouveau R.I.B. pour mise à jour de son dossier.

Le 30.04 Samuel PIERSON, Vice-Président de S.S.F., met en copie la C.D.A. d'un échange avec le D.A.F. suite à la reprogrammation d'un match.

Le 02.05 Mohamed LACHAL met en copie la C.D.A. de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 02.05 Cédric BENARD, Président du F.C. Bucey, souligne la bonne prestation d'un arbitre.

Le 03.05 Steven QUERE informe de son impossibilité d'assister en présentiel à sa convocation en Commission de Discipline.

Le 03.05 et le 06.05 David MATHURIN met en copie la C.D.A. de l'envoi de ses rapports disciplinaires et circonstanciés.

Le 03.05 Amandine BASLER demande, suite à un changement de terrain, les coordonnées du nouveau lieu où se déroulera son match du 04.05. José lui donne l'information sollicitée.

Le 05.05 Pascal MAHOT, secrétaire du F.C. Vallant, dépose une demande d'arbitre pour le 02.06 que la C.D.A. essaiera de satisfaire en fonction des moyens disponibles.

Le 06.05 Jocelyn LAFOND, Président du T.A.C., rédige un écrit suite au déroulé d'une rencontre de D1.

Le 08.05 à 14h47, le F.C. Trainel déclare forfait pour son match dont le coup d'envoi était à 15h.

Le 09.05 Roihim DANIEL et Guillaume BELDJOURI mettent en copie la C.D.A. de l'envoi de leurs rapports circonstanciés et disciplinaires.

Le 10.05 Emilie GUILMAILLE, secrétaire de l'U.S.V.D., sollicite la désignation d'un arbitre pour le 20.05.

Le 10.05 Philippe POUJOL, Président du Foyer Barséquanais, constate qu'une demie-finale U18 n'est pas couverte par un arbitre.

Le 11.05 Jonathan NOUALHAGUET exprime son envie de poursuivre ses fonctions d'arbitre.

Le 12.05 Mohamed BOUSEHABA signale une impossibilité à saisir certaines informations sur la F.M.I.

Le 13.05 Sahim SAHLI, A.S.P.S.M., met en copie la C.D.A. du déroulé d'un match pour lequel la commission compétente est saisie.

Le 13.05 Abdel FEZOUA met en copie la C.D.A. de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 13.05 Gérard JARRY, correspondant de l'A.S.L.O., met en copie la C.D.A. du transfert d'un écrit d'Ange Royer spectateur sur un match d'U14.

Le 13.05 Emilie GUILMAILLE, secrétaire de l'U.S.V.D., dépose deux demandes d'arbitres pour l'équipe B que la C.D.A. essaiera de satisfaire en fonction des moyens à sa disposition.

Le 15.05 Khalid IDOUBELKHEIR produit un rapport réclamé par la Commission de Discipline.

Le 15.05 Elise MALICKI transmet des informations relatives à deux exclusions sans utiliser le modèle de rapport approprié qui est disponible sur le site du D.A.F. **La C.D.A. rappelle une nouvelle fois qu'il est obligatoire d'utiliser le rapport adéquat pour transmission à la commission compétente.**

Le 16.05 Guillaume BELDJOURI et Francis CUNY mettent en copie la C.D.A. de leur envoi de rapports disciplinaires.

Le 16.05 Damien COLFORT sollicite des informations pour devenir arbitre. Cédric BOUGÉ lui donne les renseignements utiles et le renvoie sur le site de l'I.R.2F.

Le 16.05 Abderrahmane FEZOUA met en copie la C.D.A. de l'envoi de son rapport disciplinaire.

Le 16.05 Nouredine BOUSAHMAINE, Secrétaire de l'Etoile Chapelaine, annonce le forfait de l'équipe B pour le match du 20.05.

Le 18.05 Bruno PICHON, Président de l'E.S.N.A., met en copie la C.D.A. de la confirmation des réserves d'avant match posées sur un match U16.

Le 19.05 Maxime SYREN met en copie la C.D.A. de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 19.05 Philippe POUJOL, Président du Foyer Barséquanais, souhaite savoir si la C.D.A. a été destinataire d'un certificat de reprise de l'un de ses arbitres. A ce jour, aucun C.M. de reprise n'est arrivé pour l'arbitre en question.

Le 21.05 Philippe FAUCHE, Président de Chaource U.S., met en copie la C.D.A. de sa demande de décaler le coup d'envoi d'un match en semaine.

Le 21.05 le F.C. Morgendois demande la désignation d'un arbitre pour le 26.05 en compétition féminine. La C.D.A. rappelle que les demandes d'arbitres doivent être faites 21 jours avant la date de la rencontre via le formulaire adéquat.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

1.1 LIGUE

Le 13.05 Matthieu LOMBARD demande la validation de la fiche de renseignements que les arbitres du D.A.F. auront à remplir pour la prochaine saison.

Le 13.05 Alicia Gonzalez, secrétaire administrative du service arbitrage de la L.G.E.F., fait parvenir les D.M.A. qui seront à compléter par les arbitres pour la saison 2024-2025.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 02.05 en raison des jours fériés du 8 et 9 mai, il est demandé aux arbitres et aux clubs une grande réactivité pour toute la partie post rencontre : remontée de F.M.I., confirmation d'éventuelle réserve et envoi de rapport circonstancié afin que les Commissions puissent traiter rapidement.

Le 07.05 la Commission de Discipline réclame à Geoffrey BLANCHET, un rapport disciplinaire afin de pouvoir statuer dans les meilleurs délais.

Cédric relance plusieurs arbitres afin d'obtenir des écrits permettant aux commissions de statuer. La C.D.A. réfléchit à mettre en place une aide à la rédaction des écrits pour la saison prochaine.

Le 07.05 Cédric attire l'attention sur les limites des compétences disciplinaires de la C.D.A. suite à une décision rendue dernièrement.

Le 07.05 le Centre Sportif de l'Aube établit le devis pour l'utilisation de ses installations le 07.09 à l'occasion du rassemblement de début de saison.

La Commission de Discipline réclame un rapport circonstancié à un observateur suite au déroulé d'un match du 11.05.

Le 20.05 Cédric envoie les accréditations parking pour les finales jeunes.

2.2 CDA

Le 25.04 la C.D.A. est invitée à la réunion préparatoire à la création d'un championnat départemental de Futsal. Suite à cette réunion préparatoire, la C.D.A. sollicite la C.R.A. pour la mise en place d'une formation, spécifique à la pratique du futsal, de nos arbitres volontaires. Julien LANG se met à disposition pour accompagner la C.D.A. si besoin.

Le 02.05 La C.D.A. invite les arbitres les plus expérimentés à assister à la formation d'observateur qui se déroulera le 25 mai sur l'une des finales jeunes.

Le 03.05 Matthieu CANOT, secrétaire général de l'E.S.N.A., demande les suites réservées à la réserve technique déposée en U16. La décision de la C.D.A. est notifiée dans le P.V. n°8.

Le 04.05 la C.D.A. sonde, dans sa volonté de préparation de la prochaine saison, les observateurs quant à la poursuite de leurs fonctions.

Le 06.05 Yann envoie au D.A.F. le listing des observations réalisées.

La C.D.A. valide la réservation des installations du C.S.A. pour le rassemblement de début de saison.

La C.D.A. est saisie d'une réserve technique sur le match Creney / Lusigny en D2. Après étude des documents portés à la connaissance de la C.D.A., il est décidé que la réserve technique est recevable sur la forme mais pas sur le fond car l'arbitre a corrigé son erreur avant la reprise du jeu.

La C.D.A. est régulièrement informée des modifications apportées aux différents championnats, des tirages au sort des coupes départementales ainsi que des convocations ou des sanctions faites aux arbitres par les différentes commissions du D.A.F.

IV / DESIGNATIONS

4.1 ADULTES

Le 28.04 Thierry ANGLADE demande le retrait de ses désignations suite à blessure.

Le 28.04 Sébastien CALMELS remarque une désignation incompatible avec sa situation que José corrige.

Le 02.05 Aziz HAFIDI donne une explication à sa présence sur une F.M.I. alors qu'il était indisponible.

Le 03.05 Thomas DE FARIA fait parvenir un C.M. d'indisponibilité.
Le 05.05 Khalid IDOUBELKHEIR produit un justificatif à son absence à désignation.
Le 06.05 Jean Paul ANDRÉ donne une explication à son absence à désignation.
Le 08.05 Albi AHMETI demande à intégrer le corps des A.A.
Le 12.05 Maxime VERDIER signale une absence à désignation de dernière heure.
Le 13.05 Jean FRAUMENS demande le retrait d'une désignation pour raison professionnelle.
Le 20.05 Jean-Michel MAINGAUT signale la bonne prestation d'un arbitre.

4.2 JEUNES

Le 24.04 Roihim DANIEL signale que suite au changement d'heure pour le coup d'envoi de son match, il ne peut assurer sa désignation du 1^{er} mai pour raison professionnelle.
Le 24.04 Elise MALICKI informe d'une absence de dernière minute suite à sa sélection pour une détection en qualité de joueuse.
Le 25.04 Jean-Paul ANDRÉ demande le retrait d'une désignation en raison d'antécédents avec l'une des équipes. Au regard du motif invoqué, Thierry valide la demande.
Le 25.04 Thierry répond à la demande de Fabien AZIL C.T.D. D.A.P., qui sollicite la désignation d'arbitres pour le rassemblement 100% féminin qui se déroulera le 27.04 à Bar sur Aube.
Le 26.04 Redouane SGHIR se met à la disposition de la C.D.A.
Le 29.04 Ismail MAILLET demande à intégrer le corps des A.A. Il annonce son absence à désignation du 04.05 le 01.05.
Le 29.04 Maxime SYREN constate une annulation de désignation suite à un forfait général et se met à la disposition de la C.D.A.
Le 30.04 Thierry doit prévoir un arbitre pour un match décalé du 1^{er} au 2 mai.
Le 01.05 Jean-Michel MAINGAUT demande la procédure à suivre pour obtenir un trio.
Le 01.05 Théo BUNK relève une désignation incompatible avec sa situation que Thierry corrige.
Le 01.05 Adrien GONZALES signale une blessure qui l'empêche d'honorer une désignation. La C.D.A. est dans l'attente d'un C.M.
Le 02.05 Maxime SYREN se met à la disposition de la C.D.A.
Le 02.05 Lana GEORGE demande à être accompagnée sur le terrain sur ses prochaines désignations.
Le 04.05 Yann BARTHAUX VALLÉE fournit un justificatif pour son absence à désignation. Thierry lui demande une plus grande rigueur dans la saisine de ses indisponibilités le 05.05.
Le 11.05 Ewan LOBREAU demande une modification ou un retrait d'une désignation que Thierry valide au regard du motif invoqué.
Le 11.05 Arthur PETIOT se met à la disposition de la C.D.A. suite à un forfait.
Le 12.05 Aymen EL BOUSAKSAKI demande la conduite à tenir car il se retrouve avec deux matchs à réaliser dans le même après-midi.

Le 13.05 Thierry ANGLADE signale ne pas avoir pu réaliser son tutorat suite à l'absence d'une équipe.

Le 14.05 Thomas GIL fournit un C.M. de prolongation d'indisponibilité à l'arbitrage.

Le 15.05 Elise MALICKI informe d'une indisponibilité de dernière minute.

Le 18.05 Ismaël MALKI signale son absence à désignation du jour pour raison de santé.

Le 18.05 Thomas DE FARIA signale avoir remplacé au pied levé, avec l'aval de Thierry, un arbitre absent sur un match à enjeux en U17R2.

Le 19.05 Alexis GUYOT donne une explication à son absence à désignation du 18.05.

Le 20.05 Matthieu LAMBOT demande à pouvoir réaliser la désignation qui lui manque afin de remplir ses obligations vis-à-vis de son club.

4.3 OBSERVATIONS – TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 02.05 Souleymane WATARA demande s'il sera accompagné sur son match du 04.05. La C.D.A. lui confirme la présence d'un tuteur.

Le 03.05 Thierry ANGLADE demande la grille de notation afin d'affiner son rapport d'observation.

Le 05.05 Arthur PETIOT signale ne pas avoir pu mentionner la présence de son tuteur sur la F.M.I.

Le 07.05 Anthony PEREZ attire l'attention de la C.D.A. sur les besoins d'accompagnement d'un Jeune Arbitre stagiaire. La C.D.A. va ajuster le suivi proposé.

Le 07.05 Jean-Paul ANDRÉ informe que le Jeune Arbitre qu'il devait observer n'a pas pu mener le match à son terme suite à la grave blessure d'un joueur à qui la C.D.A. a souhaité un prompt rétablissement.

Le 08.05 Hervé PIMPERNET signale ne pas avoir pu réaliser son observation en raison de l'absence d'une équipe.

Le 08.05 José PEREIRA constate qu'il ne figurait pas sur l'application portail des officiels de l'arbitre qu'il devait observer. Ceci s'étant produit à plusieurs reprises depuis de début de la saison, les services informatiques de la ligue sont sollicités. Ces derniers demandent un complément d'informations afin de cerner le dysfonctionnement.

Le 12.05 Jean-Paul NOBLOT signale une difficulté pour remplir son rapport d'observation qui est résolu avec l'intervention d'Olivier le 13. Jean-Paul indique également avoir accompagné un stagiaire en grande difficulté.

Le 12.05 Jean WISSON attire l'attention sur les besoins spécifiques d'un jeune stagiaire.

Le 13.05 Damien GUYOT demande le retrait d'une observation.

Le 17.05 Nabil BOULACHEB souhaite connaître les délais usuels pour les défraiements d'observations.

Olivier, absent excusé ce jour, a envoyé le 20.05 au bureau de la C.D.A., l'ébauche des classements de cette saison. A partir de son travail, les affectations pour la prochaine saison sont élaborées. La C.D.A. soumettra au prochain CoDir, pour validation, le fruit de ce travail.

5.1 GROUPE PERFECTIONNEMENT

Raphaël va, à l'occasion du rassemblement de septembre, proposer aux arbitres intéressés par une participation à ce groupe de définir les axes de travail et les besoins communs à une majorité d'arbitres en s'inspirant du principe de formation continue que la ligue propose.

5.2 REFERENTS ARBITRES

Raphaël, Thomas, Toufik et Pascal restent à la disposition des arbitres.

5.3 POLE ENTRAINEMENT

Toufik invite l'ensemble des arbitres du D.A.F. à venir étoffer le groupe.

5.4 F.I.A.

Un bilan des F.I.A. réalisées cette saison est prévu avec l'I.R.2F. prochainement. A cette occasion, la C.D.A. communiquera les dates retenues pour les F.I.A. pour la saison 2024-2025

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Raphaël fait le point sur le travail réalisé pour la révision du R.I. de la C.D.A. qui sera proposée au prochain CoDir.

Pascal revient sur le projet de mise en place d'un championnat futsal en souhaitant avoir des précisions en lien avec les critères de désignations retenus. A ce jour, le projet n'est pas suffisamment avancé pour répondre à ses interrogations.

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président de la C.D.A. Frédéric CASTEL, lève la séance à 23H00.

La prochaine réunion est fixée au 25.06.2024 à 18H30 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,
M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,
M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)